

GENDARMERIE NATIONALE

ENQUÊTE PRÉLIMINAIRE

Reçu le 15 AVR. 2016

BORDEREAU D'ENVOI

Code unité	Nmr P.V.	Année	Nmr dossier justice	Nmr pièce	N° feuillet
15100	00254	2016			1 / 1

Saisine du service enquêteur

Affaire Phénomène Aérospatial

N° d'ordre	DÉSIGNATION DES PIÈCES
1	Synthèse
2	Audition
3	Investigations

(DESTINATAIRES)

- [1] - M. Le Préfet à RODEZ 12000
- [1] - Direction Générale de la Gendarmerie Nationale
- [1] - Groupe d'étude et d'Information des Phénomènes Aérospatiaux Non Identifiés à TOULOUSE 31401
- [1] - Archives

Date de clôture 26/03/2016 Vu et transmis par :
Signature(s) Le 17 9 MAR. 2016

Code unité	Nmr P.V.	Année	Nmr dossier justice
15100	00254	2016	

Nmr pièce	N° feuillet
1	1 / 1

Le samedi 26 mars 2016 à 15 heures 30 minutes.

Nous soussigné Gendarme

Sous le contrôle de l'Adjudan.

Vu les articles 20, 21-1 et 75 à 78 du Code de Procédure Pénale.

Nous trouvant au bureau de notre unité rapportons les opérations suivantes :

PRÉAMBULE

Le 18 février 2016, M. informe la préfecture de RODEZ d'un phénomène aérospatial dont il a été témoin sur la commune de SALLES LA SOURCE (e-mail joint à la présente procédure).

Nous sommes destinataire de ce renseignement afin de procéder à une enquête. L'intéressé est invité à se présenter à notre unité afin de recueillir son témoignage.

EXPOSÉ DES FAITS

Le mercredi 17 février 2016, aux alentours de 18 heures 20 minutes, M. se trouve à l'intérieur de son domicile à SALLES LA SOURCE.

Il déclare avoir vu, par la fenêtre, une « boule incandescente » tomber en direction de l'Ouest.

ENQUÊTE

M. est entendu. Il confirme avoir vu un point lumineux se déplaçant du Nord vers le Sud environ 3 à 5 secondes. Au moment de l'observation, il a dans un premier temps pensé à un feu d'artifice ou à une fusée de détresse. L'intéressé a appris le lendemain des faits, à la télévision, qu'un débris de météorite aurait été vu dans le Sud Est de la France sur la même tranche horaire. Il a fait le lien avec le phénomène dont il a été témoin la veille. (pièce n°2)

Il appert qu'une pluie de météorites s'est abattue sur le Sud de la France le 17 février 2016 aux alentours de 18 heures. (pièce n°3)

CLÔTURE

Aucun autre témoignage sur ce phénomène n'a été recueilli par nos services.

Nous clôturons la présente procédure en l'état que nous adressons à la direction de la Gendarmerie Nationale et à M. Le Préfet de l'Aveyron à RODEZ.

Dont procès verbal fait et clos

le 26 mars 2016 à 16 heures.
L'Agent de Police Judiciaire

Code unité	Nmr P.V.	Année	Nmr dossier justice
15100	00254	2016	

2

1 / 2

Le lundi 29 février 2016 à 17 heures 20 minutes.

Nous soussigné Gendarme

Sous le contrôle de l'Adjudant

Vu les articles 20, 21-1 et 75 à 78 du Code de Procédure Pénale.

Nous trouvant au bureau de notre unité à _____, rapportons les opérations suivantes :

IDENTITE DE LA PERSONNE TÉMOIN

COMMUNICATION PAR VOIE ELECTRONIQUE AU COURS DE LA PROCEDURE

La personne entendue n'accepte pas de recevoir communication des avis, convocations et documents intéressant la procédure par voie électronique.

Entendons la personne dénommée ci-dessus qui nous déclare :

Question : Êtes-vous sous traitement médical, et si tel est le cas, quel(s) médicament(s) prenez-vous ? -----

Réponse : Non. -----

Question : Avez-vous pris un médicament avant votre observation ? Si oui, lequel ?-----

Réponse : Non.-----

Question : Avez-vous consommé de l'alcool ou tout autre produit avant votre intervention ? Si oui le ou lesquels ?-----

Réponse : Non.-----

Question : Pouvez-vous indiquer la date et l'heure précise du début de votre observation. Indiquez éventuellement s'il s'agit d'heure civile, solaire, astronomique ou autre ... Donner la précision des indications fournies (par exemple 'à un jour près', ou bien '19h à 15 min près') ?-----

Réponse : C'était mercredi 17 février 2016 vers 18 heures 20 minutes.-----

Question : Où vous trouviez-vous au moment de la constatation des faits ? Soyez le plus précis possible. Si vous vous êtes déplacé pendant l'observation, indiquez la position au début de l'observation, le type de déplacement (à pied, en avion, en voiture, etc...), la direction et la vitesse approximative de votre déplacement et, s'il y a eu plusieurs phases de déplacement (arrêts et départs répétés,...)-----

Réponse : J'étais à l'intérieur de mon domicile, devant une fenêtre donnant vers l'Est. Je n'ai pas effectué de déplacement durant l'observation.-----

Question : Pouvez-vous indiquer les conditions météorologiques au moment de l'observation: présence de nuages (description), de vent (force), température (avec quelle précision), précipitations (neige légère, pluie battante) orage éventuel, etc... S'il y a une évolution des conditions météorologiques peu de temps avant, pendant ou peu de temps après l'observation, indiquez la ?-----

Réponse : Il me semble que le ciel était très clair ce soir là.-----

Question : Pouvez-vous indiquer s'il y a lieu, la présence de constructions ou d'installations à fonction technique, par exemple: production d'énergie ou de matière première, transport d'énergie ou de matériaux, ou consommation d'énergie ou tout autre élément qu'il semblerait utile de signaler. Et si tel est le cas, indiquer où se trouvait cette installation par rapport à votre lieu d'observation et si elle se trouvait en activité.-----

Réponse : Non.-----

La personne entendue

L'Agent de Police Judiciaire

Question : Y avait-il une bonne visibilité dans la région de votre observation ?-----

Réponse : Oui.-----

Question : Y avait-il, au moment de votre observation, un ou plusieurs phénomènes connus (artificiels ou naturels) dans une direction proche de celle du phénomène non-identifié. Si oui, indiquez lesquels et la position relative du phénomène non-identifié par rapport à eux.-----

Réponse : Non.-----

Question : Y avait-il, des sources de bruits connus au moment de l'observation ? Ces bruits étaient-ils permanents ?-----

Réponse : Non.-----

Question : Quelle a été votre première réaction au début de l'observation ? Si vos réactions ont évolué au cours de l'observation, détaillez-les ?-----

Réponse : J'ai cru que c'était un feu d'artifice ou une fusée de détresse. J'ai été surpris.-----

Question : Qu'avez vous vu ? Quelle a été la durée estimée de votre observation ? Quelle est, d'après vous, la précision de cette estimation ?-----

Réponse : J'ai vu un point lumineux qui se déplaçait du nord vers le sud et qui tombait. Je pense que ça a duré 3 à 5 secondes. Je ne peux pas vous donner plus de détails.-----

Question : Avez vous une explication à ce que vous avez vu ?-----

Réponse : Oui. Le lendemain aux informations, nous avons appris qu'un débris de météorite avait été vu sur la région du Sud Est sur la même tranche horaire que nous.-----

Question : Avez vous autre chose à ajouter ?-----

Réponse : Non.-----

Lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à changer, à y ajouter ou à y retrancher.

le 29 février 2016 à 17 heures 40 minutes.

La personne entendue

L'Agent de Police Judiciaire

Pour information et transmission aux services concernés si nécessaire, vue hier vers 18h20 boule incandescente (ressemblant à une fusée de détresse). Vue depuis le Cres en direction de l'Ouest.

Cordialement

Code unité	Nmr P.V.	Année	Nmr dossier justice	Nmr pièce	N° feuillet
15100	00254	2016		3	1 / 1

Le vendredi 25 mars 2016 à 14 heures 30 minutes.

Nous soussigné Gendarme

Sous le contrôle de l'Adjudant

Vu les articles 20, 21-1 et 75 à 78 du Code de Procédure Pénale.

Nous trouvant au bureau de notre unité à

rapportons les opérations suivantes :

ENQUÊTE

Poursuivant l'enquête en cours, nous effectuons des recherches quant à une pluie de météorite qui aurait eu lieu le jour des faits.

La boule incandescente a effectivement été vu à plusieurs endroits dans le Sud de la France. L'ampleur géographique du phénomène confirmerait une rentrée atmosphérique de plusieurs objets, peut-être issus d'un même corps qui a explosé.

La Préfecture de l'Isère a confirmé qu'il s'agissait d'une pluie de météorites et dénombre 3 impacts de météorites sur son territoire.

Les investigations menées ne font état d'aucune confusion possible avec un phénomène lié à l'activité humaine.

Dont procès verbal fait et clos à

12330, le 25 mars 2016 à 15 heures.

L'Agent de Police Judiciaire